

## LETTRE DE S. S. PIE X

AUX CATHOLIQUES ITALIENS

## sur le caractère confessionnel des œuvres économiques

— o —

*L'Union economico-sociale vient de publier la circulaire suivante ; la lecture en fera saisir aussitôt la haute signification et l'importance. Le Pape se prononce très fortement pour le maintien du caractère confessionnel dans les œuvres économiques.*

Dans ces derniers temps, à la suite de l'initiative prise par notre Union de constituer un secrétariat général de nos Unions professionnelles, on mit en discussion : s'il ne convenait pas d'apporter quelques modifications au statut du 20 mars de l'année courante dans le sens suivant. Quelques-uns désiraient que le caractère d'association catholique n'apparût pas aussi ouvertement, afin d'obtenir de plus larges adhésions en accueillant dans la nouvelle organisation des groupements qui s'inspireraient même seulement de l'idée de « justice chrétienne », et afin d'obtenir aussi plus facilement une représentation équitable auprès des pouvoirs publics. Ceux qui étaient de cet avis jugèrent bon de soumettre leurs propres idées au jugement suprême du Saint-Siège. La présidence de l'Union economico-sociale fit donc parvenir au Saint-Père un mémoire qui exposait complètement les raisons sur lesquelles ils appuyaient leur manière de voir.

La réponse est venue dans une précieuse lettre autographe que le Saint-Père a daigné adresser, le 22 novembre, au président de notre Union et que nous sommes invités à rendre publique pour qu'elle serve de règle à tous. Voici cette lettre :

« Illustre Monsieur le Comte,

« On a lu ici et médité le nouveau statut pour la Fédération  
« des Unions et des Ligues professionnelles. Bien que Nous  
« soyons intimement persuadé que les partisans de cette  
« modification soient animés d'excellents sentiments, il est  
« pourtant absolument impossible de l'accepter, et encore moins  
« de l'approuver. D'abord, en effet, les raisons alléguées dans  
« le mémoire Nous convainquent qu'on ne pourra pas ainsi